

Procès verbal tenant lieu de compte-rendu. Délibérations
rendues exécutoires le 05/05/2026, publiées le 05/05/2026
PV qui sera soumis à l'approbation
des membres du conseil lors de la prochaine séance .

Ville de Locronan
Kêr Lokorn



CONSEIL MUNICIPAL du 29 avril 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents-
représentés : 15

Votants : 15

Le vingt neuf avril deux mil vingt six, à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal, s'est légalement réuni, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Thierry CAUBET, Maire de Locronan.

Etaient présents : Monsieur CAUBET Thierry, Maire, Madame LE GAC Jacqueline Adjointe au Maire, Monsieur BILLEBEAUD Alain, Adjoint au Maire, Madame HASCOËT Monique, Adjointe au Maire, Monsieur PRÉ Jean-Marie, Adjoint au Maire, Monsieur LE JEUNE Philippe, Monsieur BONSIGNE Bruno, Madame GOARDON Virginie, Madame BATTAIS Bérénice, Monsieur HÉNARD Joël, Madame Marine KERDREUX, Madame CADIOU QUÉAU Gwénaëlle, Madame Brigitte NICOLAS.

Date de convocation : 22 avril 2026

Procurations : Madame Edwige LEPOT a donné procuration à Monsieur Thierry CAUBET, Monsieur Laurent LE LAY a donné procuration à Madame Gwénaëlle CADIOU -QUÉAU

Secrétaire de séance : Monsieur HÉNARD Joël

Le quorum étant atteint le conseil peut valablement délibérer
Le procès-verbal de la séance du 08 avril 2026 est approuvé à l'unanimité

Ordre du jour :

- Subventions 2026 aux associations
- Subvention complémentaire au CCAS
- Décision modificative au budget communal
- Détermination des tarifs pour les marchés aux étoiles
- Proposition d'instauration d'une gratuité d'une demi-heure pour le stationnement
- Autorisation de signature d'une convention entre la Ville de Locronan et l'association la NIAC pour le festival « Silence ça touille » .
- Possibilité de Recrutement sur la base de l'article 333-8-2 du CGFP (ouverture aux catégories B et C)
- Proposition de mise en place d'un marché le vendredi après-midi sans droit de place
- Proposition de location annuelle d'un van de 9 places auprès de super U
- Proposition de location annuelle d'une vitrine réfrigérée pour le marché –autorisation de signature
- Reconsidération de la facturation annuelle des terrasses
- Proposition de signature d'un contrat de prestation de services pour l'animation du 24 mai 2026 : les « Printivales »
- Affaires diverses

1-2026-2904-01-SUBVENTIONS 2026 AUX ASSOCIATIONS

Suite à la réunion de la Commission des finances en date du 16 avril 20206, Monsieur Le Maire vous soumet pour avis les sommes pressenties pour 2026

SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS 2025 et Propositions de 2026		
LIBELLE	Voté 2025	Proposé en 2026
ASSOCIATIONS ET ECOLE DE LOCRONAN		
APE école Anne de Bretagne	700 €	1 000 €
Cap Solidarité Madagascar	300 €	500 €
Danserien Bro LOKORN	200 €	200 €
Ecole Anne de Bretagne (Subv. Classe de découverte)	1 870 €	/
Entre le Mur et l'Affiche		300 €
La NIAC (Nouvelles Idées d'Actions Culturelles)		1 000 €
Locronan Classic (Manifestation tous les 2 ans)		800 €
Ti ar Sonj	2 500 €	2 000 €
Ass. "Le Livre dans la Cité	110 €	110 €
Locronan Vie et Tradition - Lokorn Buhez Hag Hengoun	3 000 €	
SOUS TOTAL	8 680 €	5 910 €
AUTRES ASSOCIATIONS		
AEP Skoll diwan QUIMPER	1 124.10 €	562.05 €
AFSEP(asso française des sclérosés en plaques)	100 €	100 €
Association rêves de Clowns		200 €
Secours Catholique equipe Châteaulin	200 €	
Secours Populaire	200 €	220 €
Semi-Marathon Quimper Kerne Sport	1 000 €	
Solidarité Paysans Bretagne	100 €	100 €
SPREV- Ass sauvegarde patrimoine religieux en vie	700 €	780 €
ADAPEI 29	100 €	100 €
Handisport Cornouaille Quimper	200 €	200 €
Plogonec VTT - Débroussaillage chemins communaux	300 €	
Association des maires ruraux du Finistère	130 €	130 €
SOUS TOTAL	4 154.10 €	2 392.05 €
NOUVELLES DEMANDES		
Landibilic Loisirs (Résidents Ehpad Ar Steïr)	500 €	500 €
Ass. "La Sécurité Routière"		200 €
Ass. Accompagnement aux Victimes & Violences Intra-familiales		200 €
Ass. Des Laryngectomisés & Mutilés de la Voix		200 €
Centre d'Information sur les droits des Femmes & Familles du Finistère		500 €
Enfance & Familles d'Adoption du Finistère	100 €	100 €
IFAC - Sup'Ifac (Formations des apprentis)		100 €
Réa'Agri - Chateaulin		55 €
Union Locale CLCV - Consommation, Logement et Cadre de Vie		100 €
SOUS TOTAL	600 €	1 955 €
SOUS TOTAL Subventions	13 434.10 €	10 257.05 €

Le Conseil Municipal
Après avoir délibéré,
VOTE à l'unanimité les sommes proposées en 2026

VOTE			
	Pour	Contre	Abstention
Subvention 2026 Aux associations	15	0	0

2-2026-2904-02-SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE AU CCAS

Monsieur Le Maire, suite à la commission des finances du 16 avril, propose qu'une somme supplémentaire de 1000 € soit versée au CCAS sous forme de subvention. Une décision modificative au budget sera proposée.

Le Conseil Municipal
Après avoir délibéré,
VOTE à l'unanimité l'octroi d'une subvention supplémentaire de 1000 € au CCAS

VOTE			
	Pour	Contre	Abstention
Subvention de 1000 € supplémentaire au CCAS	15	0	0

3-2026-2904-03-DÉCISION MODIFICATIVE AU BUDGET COMMUNAL

Suite à la décision qui précède, Monsieur Le Maire propose d'adopter la décision modificative N° 1, qui suit au budget primitif communal. Compte tenu du budget primitif voté, il suffit de faire un virement de 1000 € du compte des subventions aux associations, suffisamment doté, au compte de subvention au CCAS sans impact sur le budget global

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal**virement de crédit de fonctionnement -subventions**

LOCRONAN - COMMUNE

DM n° 1 2026

INSEE 29134

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-65738221 : Subv. fonct. aux BA/régies indus. comm. non dotés perso. morale	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-65748 : Subv. de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	1 000.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	1 000.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		1 000.00 €		0.00 €

Le Conseil Municipal
Après avoir délibéré,
VOTE à l'unanimité la décision modificative n)1 sus évoquée

VOTE

	Pour	Contre	Abstention
Adoption Décision modificative n)1	15	0	0

4-2026-2904-4-DÉTERMINATION DES TARIFS POUR LES MARCHÉS AUX ÉTOILES

Suite à la commission des finances du 16 avril 2026, Monsieur Le Maire propose de reconduire les tarifs de 2025 soit :

-25 € pour 3m linéaire et par marché si participation à tous les marchés. Chèque de caution de 30 € (pour 3m linéaire) demandé et restitué si participation à l'ensemble des marchés prévus.

-Pour une participation occasionnelle, tarif de 30 € par marché pour 3 m linéaire.

Le Conseil Municipal

Après avoir délibéré,

Décide à l'unanimité de reconduire les tarifs instaurés en 2025 soit :

-25 € pour 3m linéaire et par marché si participation à tous les marchés. Chèque de caution de 30 € (pour 3m linéaire) demandé et restitué si participation à l'ensemble des marchés prévus.

-Pour une participation occasionnelle, tarif de 30 € par marché pour 3 m linéaire.

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Prix marché aux étoiles	15	0	0

5-2026-2904-5- PROPOSITION D'INSTAURATION D'UNE GRATUITÉ D'UNE DEMI -HEURE POUR LE STATIONNEMENT

Monsieur Le Maire rappelle aux élus que par délibération n) 2-2025-0112-2, les tarifs de stationnement ont été définis comme suit :

Parking à l'année-10h-19h –gratuit pendant les Illuminations	Forfait /j=5€ Ou Forfait annuel= 7€ FPS :35 €
--	---

Il propose qu'une gratuité de la première demi- heure soit instaurée pour chaque véhicule, permettant ainsi une fréquentation accrue des commerces de proximité

Le Conseil Municipal

Après avoir délibéré,

Décide à l'unanimité d'instaurer une gratuité de la première demi- heure de stationnement pour chaque véhicule

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Instauration d'une gratuité d'une demi heure	15	0	0

6-2026-2904-6- AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LOCRONAN ET L'ASSOCIATION LA NIAC POUR LE FESTIVAL « Silence ça touille »

Monsieur Le Maire soumet pour avis un projet de convention .

Le Conseil Municipal

Après avoir délibéré,

Décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention sus évoquée pour le festival « **Silence ça touille** »

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Convention avec la NIAC	15	0	0

7-2026-2904-7- POSSIBILITÉ DE RECRUTEMENT SUR LA BASE DE L'ARTICLE 333-8-2 du CGFP –(OUVERTURE AUX CATÉGORIES B ET C)

Pour ouvrir les recrutements sur emplois permanents aux contractuels sur la base de l'article L332-8 du CGFP (ancien article3-3-2 de la loi n°84-53) “ *Lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la présente loi.*” pour les catégories A, **B et C**. la commune de LOCRONAN propose de prendre la délibération suivante :

« Objet : Ressources humaines : contractuels sur emplois permanents

Le Maire indique que la majorité des emplois permanents est actuellement pourvue par des fonctionnaires en référence aux grades minimum et maximum mentionnés dans le tableau des emplois. A l'issue de la procédure de recrutement, le choix du jury peut se porter, en cas de candidature statutaire ne correspondant pas aux besoins, sur la candidature d'un contractuel de droit public.

En effet, l'article L332-23 du CGFP prévoit les principaux cas dans lesquels les collectivités peuvent avoir recours à des contractuels. **L'article L332-14 (ancien article 3-2 de la loi n°84-53)** fait référence à la vacance temporaire d'un emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire et permet d'établir un contrat d'un an maximum, renouvelable 1 fois si la nouvelle procédure de recrutement n'a pas abouti. **L'article L332-8-2 du CGFP (ancien article3-3-2 de la loi n°84-53)** prévoit désormais pour les 3 catégories, lorsque la nature des fonctions ou le besoin du service le justifient, de proposer un contrat de 3 ans maximum, renouvelable dans la limite de 6 ans pouvant conduire à un CDI au-delà, là encore après nouvelle procédure de recrutement.

Ainsi, il est proposé, à défaut de candidat fonctionnaire répondant aux besoins recherchés, d'autoriser le maire à pourvoir les emplois permanents par un contractuel disposant des diplômes et/ou expériences nécessaires à l'activité, rémunéré au maximum sur l'indice terminal du grade maxi associé à l'emploi, selon leurs compétences, expériences, résultats.

Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité Monsieur Le Maire à procéder au recrutement d'agents contractuels de droit public selon les modalités énoncées ci-dessus

VOTE

	Pour	Contre	Abstention
Autorisation de recrutement possible sous les conditions sus évoquées	15	0	0

8-2026-2904-8 PROPOSITION DE MISE EN PLACE D'UN MARCHÉ LE VENDREDI APRES MIDI SANS DROIT DE PLACE

Monsieur Le Maire souhaite avec l'équipe insuffler une dynamique pour le marché hebdomadaire.

Dans un premier temps, il est suggéré de le déplacer le vendredi après midi, place du 19 mars 1962 sans droit à payer pour occupation du domaine public et avec un accompagnement logistique à finaliser pour en assurer le plein succès.

Les dates de mises en place sont à finaliser et la période du marché à préciser.

Les modalités de fonctionnement seront éventuellement à définir à la faveur d'un arrêté qui définirait les conditions de participation – Les commissions municipales ad hoc pourraient participer à son élaboration éventuelle

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

Autorise la mise en place du marché sans droit de place, les vendredis, à compter du 08 mai 2026 de 16 h à 19 heures. (Une réflexion sera menée pour la période des illuminations)

Autorise Monsieur Le Maire à mener à bien l'ensemble du projet, dont la signature d'une charte avec chaque producteur ou participant, charte qui pourra évoluer et faire l'objet de modification à avaliser avec les deux parties

Dit que le parking place du 19 mars 1962 sera gratuit

L'avis des membres du Conseil est demandé

VOTE

	Pour	Contre	Abstention
Instauration marché hebdomadaire	15	0	0

9-2026-2904—9- PROPOSITION DE LOCATION D'UN VAN AUPRES DE SUPER U

Pour assurer les déplacements des différents services municipaux ou permettre le déplacement des membres des jeudis-loisirs, pour chercher les denrées alimentaires du CCAS à Quimper ou répondre aux projets des associations locronnaises, il est proposé de recourir à une location d'un van de 9 places auprès de SUPER U et ce pour un coût de 800 € par mois assurance incluse. Cela serait possible pour tout conducteur détenant le permis depuis au moins 3 ans. La durée de location est de 2 ans.

Une telle décision aurait pour but d'introduire de la souplesse dans les déplacements nécessaires à la commune

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Autorise Monsieur Le Maire à formaliser la location aux conditions pré citées, étant entendu que l'instauration de planning et conditions d'utilisation seraient à prévoir.

VOTE

	Pour	Contre	Abstention
Location van	15	0	0

10-2026-2904—10- PROPOSITION DE LOCATION D'UNE VITRINE RÉFRIGÉRÉE POUR LE MARCHÉ HEBDOMADAIRE

Monsieur Le Maire informe les élus qu'une vitrine réfrigérée pourrait être mise à la disposition des exposants au marché hebdomadaire.

La société FIZBAC de GOUZEC propose une location annuelle de 1893 TTC dont transport.

Monsieur Le Maire vous a fait parvenir le devis.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Autorise Monsieur Le Maire à contractualiser avec la société FIZBAC pour une location annuelle de vitrine réfrigérée moyennant un débours de 1893 € TTC

VOTE

	Pour	Contre	Abstention
Location vitrine	15	0	0

11-2026-2904—11- RECONSIDÉRATION DE LA FACTURATION DES TERRASSES

Après réflexion menée communément par les commissions tourisme et commerce d'une part et commission finances d'autre part, Monsieur Le Maire propose qu'un forfait au m2 soit instauré pour une utilisation annuelle de l'espace public alloué aux terrasses – Cette formule se substituerait au calcul au m2 et par jour.

Le forfait s'établirait dès lors à hauteur de 80 € /an du m2 étant entendu que la surface de référence retenue serait celle déclarée en 2025. Ce dispositif appliqué en 2026 le serait à titre probatoire.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Décide d'une part, de supprimer la délibération n) 2025-0112-03 relative au même sujet et

Décide d'autre part, d'établir un forfait de 80 €/an du M2 étant entendu que la surface de référence retenue sera celle déclarée en 2025

Dit que ce dispositif l'est à titre probatoire sur 2026

Précise que cette décision ne doit pas entraver la bonne tenue des marchés, brocantes et « ILLUMINATIONS »

VOTE

	Pour	Contre	Abstention
Facturation terrasses 2026	15	0	0

12-2026-2904—12-SIGNATURE DE CONTRAT AVEC LES MUSICIENS POUR LES 23 et 24 MAI 2026

Monsieur Le Maire informe que dans le cadre de l'organisation du repas des voisins le 23 mai 2026, un concert est organisé par la commune autour d'un pique nique. Pour le 24 mai, un autre concert, payant, suppose un contrat avec les musiciens : il en coûterait 1600 € pour l'ensemble de la prestation plus des frais de sonorisation (un avec GUSO, l'autre avec facture).

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Autorise à l'unanimité Monsieur Le Maire à formaliser la prestation, dont la signature des contrats

VOTE

	Pour	Contre	Abstention
Signature contrat du 24 mai avec musiciens	15	0	0

13-2026-2904—13-PROJET DE COMPLÉTUDE DE LA COMMISSION CCAS ELUS

Monsieur Le Maire propose aux élus de compléter la commission collège des élus du CCAS définie à l'occasion du conseil du 08 avril. La candidature de Madame Brigitte NICOLAS est proposée.

La commission définitive serait ainsi composée et la délibération du 08 avril 2025 relative au même sujet complétée :

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Complète la délibération en date du 08 avril 2025 relative au même sujet
Et définit comme suit la commission CCAS –collège des élus

Commission	Président	Membres proposés
CCAS	Thierry CAUBET	<u>5-Membres élus :</u> Monique HASCOET Philippe Le JEUNE Gwénaëlle CADIOU QUEAU Bruno BONSIGNÉ Brigitte NICOLAS <u>5-Membres extérieurs :</u>

VOTE

	Pour	Contre	Abstention
Désignations élus au CCAS	15	0	0

AFFAIRES DIVERSES –infos -journées Européennes du Patrimoine - 19 et 20 septembre 2026

Intervention de Monsieur Jean Marie PRÉ-

L'Inventaire du Patrimoine (région Bretagne) réalise une étude du patrimoine et des gestes liés à la Troménie dans le cadre de son opération « Lieux et objets de pardon et de pèlerinage en Bretagne ». Une première campagne a été menée l'année dernière, et la Troménie 2026 sera elle aussi couverte. Les services de l'Inventaire proposent de partager le bilan de cette étude à l'occasion des Journées européennes du patrimoine, les 19 et 20 septembre 2026. Il s'agirait de présenter l'étude des objets de dévotion et la manière dont ils sont utilisés durant la Troménie. La relation des habitants avec cette tradition est au cœur du projet, les témoignages collectés seront présentés ; un parallèle sera aussi effectué entre la campagne photographique de l'Inventaire de 1969 et celle de 2025-2026. Entièrement gratuit pour les visiteurs, cet événement pourra rassembler les Locronanais autour de leur patrimoine immatériel et de l'identité de la commune.

Levée de la séance à 20h45